

Cnam
Direction déléguée à la recherche

<p align="center">DIPLOME NATIONAL D'HABILITATION A DIRIGER DES RECHERCHES (Arrêté du 23 novembre 1988 modifié)</p>
--

DEMANDE D'INSCRIPTION

Civilité :

Nom – Prénom :

E-mail :

Téléphone :

Adresse personnelle :

Adresse professionnelle (Établissement, laboratoire ...) :

Date et lieu de naissance :

Nationalité :

Numéro INE ou BEA (pour les candidats diplômés en France) :

Diplôme de doctorat ou autre diplôme prérequis et année d'obtention :

Section(s) CNU :

École doctorale :

Thèmes de recherche :

Soutenance prévue le :

(à titre indicatif)

Nom et prénom de la.du garant.e :

Corps :

Fonction :

Établissement d'exercice de la.du garant.e :

Joindre le CV de la.du garant.e (précisant le nombre de thèses et d'HDR supervisées)

Signature de la.du garant.e

Le.la candidat.e à l'inscription à l'HDR soussigné(e), M-Mme (nom, prénom), déclare sur l'honneur ne pas avoir déposé de demande d'inscription à l'HDR dans un autre établissement pour la même année universitaire.

Les candidatures à l'HDR antérieures dans un autre établissement, doivent être précisées ci-après :

Établissements/Années :

Fait à , le

Signature de la.du candidat.e

Constitution du dossier

- le formulaire de demande d'inscription indiquant le nom de la.du garant.e avec son CV détaillé précisant le nombre de thèses et d'HDR supervisées
- la copie de la carte national d'identité ou du passeport
- la copie du diplôme pré requis (cf. supra)
- une lettre de la.du garant.e justifiant la maturité et la qualité scientifique du projet
- un résumé des travaux récents (1 page)
- un résumé des projets de recherche pour les 4 ans à venir (2 pages maximum)
- un manuscrit, le mémoire d'habilitation, comportant une synthèse des travaux réalisés et présentant les travaux en perspective (de 50 à 100 pages pour les sciences pour l'ingénieur (hors annexes et articles) et de 80 à 200 pages pour les sciences humaines et sociales (hors annexes et articles). Ce manuscrit comporte obligatoirement en annexe le CV de la.du candidat.e (présentant l'ensemble des études et la carrière professionnelle de la.du candidat.e, de ses activités de recherche et d'animation de la recherche ; diplômes, expériences pré et post doctorales, encadrement, responsabilités de recherche, d'enseignement et d'administration) ainsi que la liste exhaustive des travaux scientifiques faisant référence dans la discipline concernée (livres, chapitres d'ouvrage, articles dans des revues nationales à comité de lecture ...).
- une liste de rapporteur.e.s potentiel.le.s :
 - comprenant au minimum quatre noms choisis parmi les personnalités reconnues dans le domaine de recherche, habilités à diriger des recherches, non membres du Cnam et non membre de l'ED concernée, et devant ne pas avoir publié récemment avec le.la candidat.e.
 - trois personnalités doivent être des professeur.e.s des universités ou assimilé.e.s ou des personnalités étrangères exerçant des fonctions équivalentes dans leur pays.
 - Il est recommandé de proposer un ou deux rapporteur.e.s exerçant des fonctions d'enseignement ou de recherche équivalentes à celles de professeur des universités dans un établissement étranger d'enseignement supérieur et de recherche.
 - Pour les candidats extérieurs au Cnam, les rapporteurs ne doivent pas appartenir à leur établissement de rattachement ni au Cnam.

La liste des rapporteur.re.s potentiel.le.s tend dans la mesure du possible vers la parité.

Cette liste est accompagnée d'un document du.de la garant.e justifiant le choix des rapporteur.e.s. Le.la garant.e doit également informer les rapporteurs pressentis de leur éventuelle participation à la procédure HDR.

A adresser :

Par mail : suivi.doctorants@cnam.fr

Par courrier : Direction déléguée à la recherche, case courrier 4DRE01, 292 rue St Martin 75003 Paris

